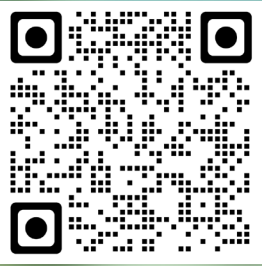


Regroupement	Produit (Groupe)	Homologation n°	Culture (Groupee de cultures)	Mode d'application	Type de préparation	Ordre de mélange WALES	Nbre maximal d'applications*	Dose d'application*	Adjuvant	Intervalle (jours)	DS (heures)	DAAR (jours)	Suppression de	Répression de	Commentaires
Regroupement	Bio-solutions														
Biostimulant	MEGAFOL	2016013D	Toutes	Foliaire	L	S	S.O.	1,0 L/acre (2,5 L/ha)	Aucun	10 à 15	0	0			Aide à réduire les stress abiotiques, notamment les dommages physiques, la chaleur, les basses températures et la sécheresse. En cas de dommage physique, appliquer dès que possible par la suite.
	Fongicides														
Pourritures des racines	 RidomilGold 1G (Groupe 4)	26612	Carottes	Dans le sillon	G	S.O.	1	10 kg/acre (25 kg/ha)	Aucun	S.O.	12	S.O.	Cavité pythienne		
	 Quadris® (Groupe 11)	26153	Carottes	Dans le sillon ou en bandes	SC	L	1	4 à 6 mL/100 m de rang	Aucun	S.O.	12	40	Rhizoctonia		
Brûlures des feuilles	 Aprovia Top (Groupes 3 + 7)	31526	Carottes	Foliaire	EC	E	4	0,26 à 0,38 L/acre (0,643 à 0,967 L/ha)	Aucun	7 à 14	7	7	Oïdium (blanc), brûlure cercosporéenne, tache alternarienne (dose élevée)	Tache alternarienne (dose faible)	
	 Quadris Top® (Groupes 3 + 11)	30518	Carottes	Foliaire	SC	L	3	0,22 à 0,4 L/acre (0,566 à 1,0 L/ha)	Aucun	7 à 14	12	7	Brûlure cercosporéenne, brûlure alternarienne		
	 Bravo ZN  Bravo ZNC (Groupe M)	28900 33515	Carottes	Foliaire	SC	L	7	0,97 à 1,29 L/acre (2,4 à 3,2 L/ha)	Aucun	7 à 10	22 jours pour le désherbage à la main, 7 jours pour le dépistage, 12 heures pour toutes les autres activités		Brûlure cercosporéenne, brûlure alternarienne		
	 Miravis Duo (Groupes 3 + 7)	33206	Carottes	Foliaire	SC	L	4	0,4 L/acre (1,0 L/ha)	Aucun	7 à 14	12	7	Tache alternarienne, oïdium (blanc)	Moisissure blanche, brûlure cercosporéenne	Le nombre maximal de pulvérisations consécutives est de 2 traitements, puis il faut passer à un fongicide qui n'appartient pas aux Groupes 7 et 3.
Moisissures	 Switch® (Group 9 + 12)	28189	Carottes (1B)	Foliaire	WG	W	2	0,31 à 0,4 kg/acre (775 à 975 g/ha)	Aucun	7 à 10	12	7	Moisissure grise, moisissure blanche, brûlure alternarienne		
	 Allegro® (Groupe 29)	27517	Carottes	Foliaire	SC	L	4	0,47 L/acre (1,16 L/ha)	Aucun	7	24	7	Moisissure blanche (sclérotiniose), tache alternarienne		Seulement trois applications sont permises lorsqu'on vise la moisissure blanche.
	Herbicides														
Graminées et feuilles larges	 Dual II Magnum® (Groupe 15)	25729	Carottes	Prélevée ou postlevée	EC	E	1	Prélevée, sol minéral : 0,49 à 0,61 L/acre (1,2 à 1,5 L/ha) Prélevée, terre noire : 0,61 à 0,71 L/acre (1,5 à 1,75 L/ha) Postlevée : 0,49 à 0,61 L/acre (1,2 à 1,5 L/ha)	Aucun	S.O.	12	30	Morelles (d'Amérique, noire de l'Est), panic d'automne, sétaires (verte, glauque, géante), digitaires (sanguine, astringente), panic capillaire, échinochloa pied-de-coq	Amarante à racine rouge	
Feuilles larges	 Gesagard® (Groupe 5)	24771	Carottes	En prélevée	SC	L	1	Sol sablonneux : 1,5 L/acre (3,75 L/ha) Sol loameux : 1,85 L/acre (4,58 L/ha) Terre noire : 2,86 L/acre (7,08 L/ha)	Aucun	NA	12	85	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, moutarde sauvage, pourpier, renouée persicaire, spargoute des champs, ortie royale, mouron des oiseaux, morelle noire de l'Est, sétaire verte		
Graminées	 Venture L (Groupe 1)	21209	Carottes	Postlevée	EC	E	1	0,24 à 0,81 L/acre (0,6 à 2,0 L/ha)	Aucun	S.O.	12	50	Graminées annuelles		La dose d'application diffère selon la cible.

DS = Délai de sécurité DAAR = Délai d'attente avant la récolte S.O. = Sans objet

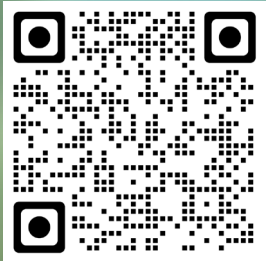
Tirez fierté
de vos produits



Accédez à des informations sur
la protection des cultures afin
de produire les récoltes les plus
commercialisables.



Tirez fierté
de vos produits

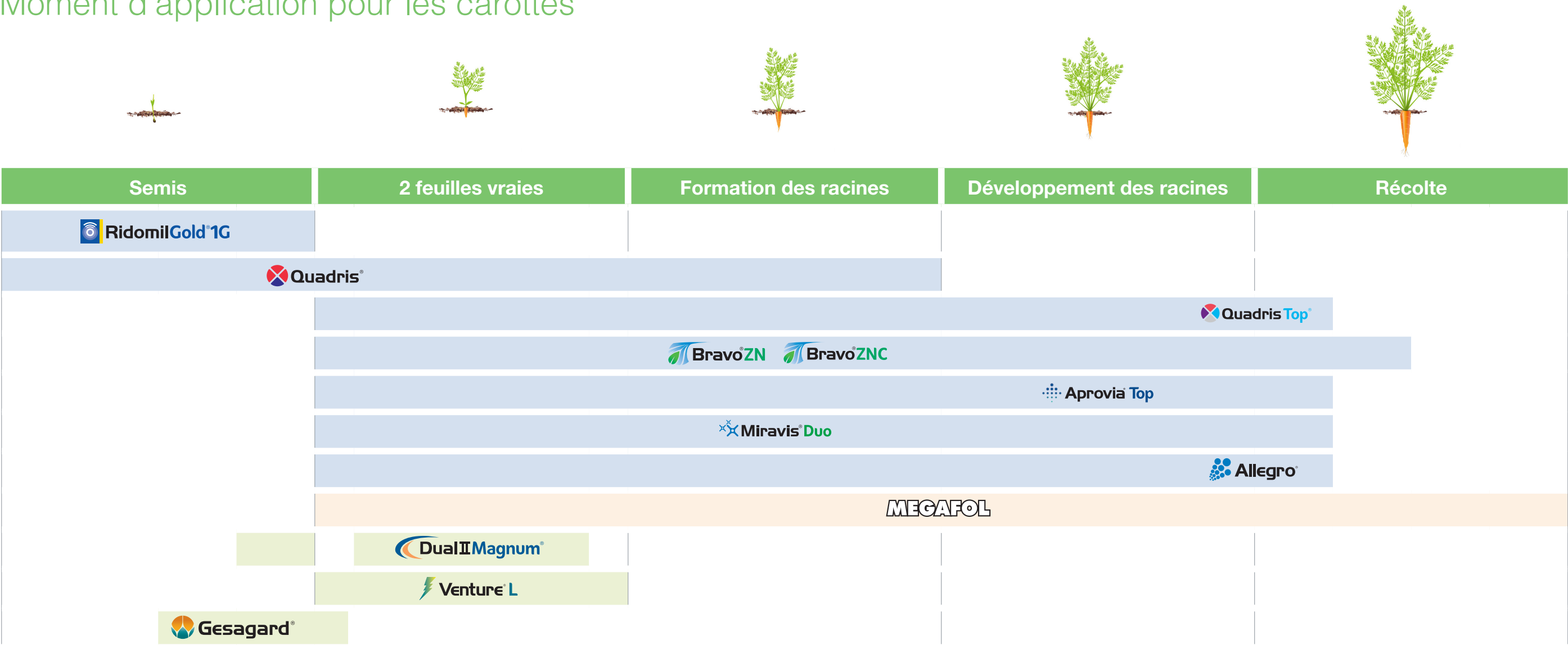


Accédez à des informations sur
la protection des cultures afin
de produire les récoltes les plus
commercialisables.



Guide de référence rapide 2025 pour les légumes-racines

Moment d’application pour les carottes



* Pour des renseignements complets à propos des doses, consulter l’étiquette du produit. Les informations sur les doses sont basées sur les étiquettes des produits. Si l’étiquette d’un produit contient des fourchettes de doses, alors le présent guide de référence rapide énumérera soit : (i) la fourchette de doses complète; (ii) la fourchette de doses la plus courante; ou (iii) la dose la plus couramment utilisée. Avant l’application, toujours consulter l’étiquette afin de confirmer les renseignements sur l’homologation pour la culture/le groupe de cultures et sur l’application, ainsi que sur les zones tampons, l’EPI, etc.Tous les renseignements sont à jour au moment de la publication et sont susceptibles d’être modifiés sans préavis. Pour plus d’information, communiquez avec notre Centre d’interaction avec la clientèle au 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez Syngenta.ca.

Toujours lire l’étiquette et s’y conformer. Aprovia®, Bravo®, Dual II Magnum®, Gesagard®, Miravis®, Quadris®, Quadris Top®, Switch®, Venture® et le logotype Syngenta sont des marques de commerce d’une société du Groupee Syngenta. Allegro® est une marque de commerce d’ISK Biosciences Corporation. Les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Megafol® est une marque déposée de VALAGRO S.p.A., société du groupe Syngenta. © 2024 Syngenta